

Mairie de BELVIS

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2026

8 Conseillers présents :

RAMON Georges, SORBIER Bernard, BOUZIGUES Roselyne, HUSSON Marie-Claude, ROUSSEL Nadine, VIDAL Cécilia, LAGARDE Didier, LACROIX Michel.

1 procuration : Frédéric PLANES à Michel LACROIX

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h30

Mme Nadine ROUSSEL assure la fonction de secrétaire de la séance.

M. le maire constate que le quorum de 5 étant atteint, la séance peut se tenir.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 9 voix.

DÉLIBÉRATIONS :

1 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES ET COMMISSIONS

Pour l'ensemble des délibérations des délégués, il est décidé à l'unanimité de voter à main levée.

CLECT Commission d'évaluation des charges transférées

Titulaire : RAMON Georges

Suppléant : SORBIER Bernard

SYADEN Syndicat audois des énergies et du numérique

Titulaire : RAMON Georges

Suppléant : SORBIER Bernard

SIRP Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique

Titulaire 1 : Cécilia VIDAL

Titulaire 2 : Roselyne BOUZIGUES

Suppléante : Nadine ROUSSEL

SIT Syndicat intercommunal de télévision

Titulaire 1 : Roselyne BOUZIGUES

Titulaire 2 : Frédéric PLANES

Suppléante : Marie-Claude HUSSON

AGEDI Agence de gestion et de développement informatique

Titulaire : Georges RAMON

Suppléant : Frédéric PLANES

ATD Agence technique départementale

Titulaire : Didier LAGARDE

Suppléant : Michel LACROIX

Approuvé à 9 voix pour chaque organisme.

2 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

M. le maire préside cette commission.

Il est proposé 24 noms à la direction des finances qui en retiendra 12 et les répartira en 6 titulaires et 6 suppléants.

Approuvé à 9 voix.

3 - DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE POUR UNE DEMANDE D'URBANISME DU MAIRE

Didier LAGARDE accepte cette fonction.

Approuvé à 8 voix (le maire étant concerné, il ne prend pas part au vote).

4 - RENONCIATION A LA PRÉEMPTION

Non-préemption sur les parcelles B251 – B253.

Approuvé à 9 voix.

INFORMATIONS :

Ouverture de l'épicerie

L'ouverture de l'épicerie le samedi matin lors des longs week-end est envisagée.

L'ouverture le samedi matin plus généralement est en réflexion.

Décisions du maire prises par délégation :

- Achat d'un nettoyeur haute pression thermique pour assurer l'entretien des rues de la commune (coût 1100€ HT)
- Location d'un terrain à la Prade superficie de plus d'un demi-hectare pour 50€/an et de l'espace clôturé non loué aux Cols pour 80€/an
- Non-préemption sur la maison B216
- Forêt communale de Belvis, programme d'action 2026 de l'ONF
Le coût s'élève à 8000€ H.T. Compte tenu du coût élevé, ces travaux seront effectués par les employés communaux.

M. le Maire lève la séance à 23H00.